

**PROJET DE FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ÉVALUATIONS DE STRATEGIES DE GESTION (MSE)  
ET DE RÈGLES DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION (HCR)**

*(Proposition soumise par les États-Unis et l'Union européenne)*

Calendrier sur cinq ans visant à développer des stratégies de capture pour les stocks prioritaires identifiés dans la Rec. 15-07 (germon de l'Atlantique Nord, espadon de l'Atlantique Nord, thon rouge de l'Atlantique Est et Ouest et thonidés tropicaux), sur la base de la réponse du SCRS à la Commission en 2016.

	<i>NALB</i>	<i>BFT</i>	<i>NSWO</i>	<i>Tropicaux</i>
<b>2015</b>	- La Commission a établi des objectifs de gestion dans la Rec. 15-04.			
<b>2016</b>	- Le SCRS a évalué un ensemble de règles de contrôle de l'exploitation (HCR) potentielles par le biais d'une évaluation de la stratégie de gestion (MSE). - La Sous-commission 2 a identifié des indicateurs de performance.			- La Commission identifiera des <u>indicateurs</u> de performance
<b>2017</b>	- Le SCRS évaluera les performances des HCR potentielles par le biais d'une MSE, à l'aide des indicateurs de performance élaborés par la Sous-commission 2. - Le SWGSM examinera et proposera des HCR à la Commission. - La Commission sélectionnera une HCR potentielle et adoptera une HCR avec un TAC associé à la réunion annuelle, <u>si possible</u> .	- Le SCRS évaluera un ensemble de HCR potentielles par le biais d'une MSE. - Le Groupe de travail permanent de l'ICCAT dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) identifiera un niveau acceptable quantitatif de probabilité d'atteindre et/ou de maintenir les stocks	- Le SWGSM identifiera un niveau acceptable quantitatif de probabilité d'atteindre et/ou de maintenir le stock dans la zone verte du diagramme de Kobe et d'éviter le point de référence limite. - Le SWGSM identifiera des indicateurs de performance. - Le SCRS réalisera une évaluation des stocks.	- Le SWGSM identifiera un niveau acceptable quantitatif de probabilité d'atteindre et/ou de maintenir les stocks dans la zone verte du diagramme de Kobe et d'éviter le point de référence limite. - Le SCRS examinera les indicateurs des

	<i>NALB</i>	<i>BFT</i>	<i>NSWO</i>	<i>Tropicaux</i>
		<p>dans la zone verte du diagramme de Kobe et d'éviter les points de référence limites.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le SWGSM identifiera des indicateurs de performance.</li> <li>- Le SCRS réalisera une évaluation des stocks.</li> </ul>		<p>performances pour le YFT, SKJ et BET.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commencer le développement de la MSE pour le YFT/SKJ/BET.</li> <li>- <u>Le Brésil préparera et soumettra au SCRS une proposition relative à la MSE et à aux HCR, y compris des indicateurs de performance, pour le stock de listao de l'ouest.</u></li> <li>- <u>Le SCRS examinera la proposition du Brésil et les informations scientifiques de référence sur la MSE et la HCR, y compris les indicateurs de performance pour le listao de l'ouest.</u></li> </ul>
<b>2018</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le SCRS évaluera les performances des HCR potentielles par le biais de la MSE, à l'aide des indicateurs de performance élaborés par le SWGSM ou la Sous-commission 2.</li> <li>- La Commission sélectionnera une HCR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le SCRS révisera les indicateurs de performance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le SCRS réalisera une évaluation du stock de thon obèse.</li> <li>- <u>Le SCRS évaluera des HCR potentielles par le biais d'une MSE, à l'aide des indicateurs de performance pour le stock de listao de l'ouest.</u></li> </ul>

	<i>NALB</i>	<i>BFT</i>	<i>NSWO</i>	<i>Tropicaux</i>
		potentielle et adoptera une HCR avec un TAC associé, <u>si possible</u> .		- <u>La Commission doit sélectionner une HCR potentielle et adopter une HCR avec un TAC associé pour le listao de l'ouest à la réunion annuelle, si possible</u>
<b>2019</b>			- Le SCRS évaluera un ensemble de HCR potentielles par le biais d'une MSE et présentera les résultats à la Commission. - La Commission sélectionnera une HCR potentielle et adoptera une HCR avec un TAC associé, <u>si possible</u> .	- Le SCRS réalisera une évaluation du stock de listao.
<b>2020</b>				- Le SCRS évaluera les performances des HCR potentielles par le biais d'une MSE, à l'aide des indicateurs de performance. - La Commission sélectionnera une HCR potentielle et adoptera une HCR avec un TAC associé, <u>si possible</u> .